



PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE
DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER

Le Cabinet

Cayenne, le vendredi 21 avril 2017

Bureau de la
communication
interministérielle

N° 08-04/17 /Cab/Com

Communiqué

Signature du protocole d'accord

Au terme de plusieurs heures de négociations durant la nuit du 20 au 21 avril, le préfet de région Martin JAEGGER, représentant de l'État en Guyane, a finalisé avec les élus et le collectif « Pou Lagwiyann dékolé » un protocole d'accord permettant une interruption du mouvement social qui a atteint la Guyane depuis plusieurs semaines.

Cet accord, signé ce jour par les parties, rappelle dans un premier temps les décisions mises en œuvre par le plan d'urgence décidé en Conseil des Ministres le 5 avril 2017, qui pour un montant de 1,086 milliards d'Euros répond à de nombreux besoins immédiats au travers de 25 mesures mises en œuvre immédiatement en matière de sécurité, de justice, de santé, de foncier, d'éducation, d'équipement, d'aménagement et de soutien aux collectivités locales. Ce plan d'urgence acte notamment des travaux routiers, des dotations exceptionnelles pour la construction de lycées, de collèges et d'écoles, la cession gratuite de 250.000 hectares à la CTG et aux communes, des mesures en faveur des trois hôpitaux guyanais, la création d'un escadron de gendarmerie mobile à demeure en Guyane, ou encore l'élaboration d'un pacte fiscal et social en Guyane pour favoriser le redémarrage de l'économie.

Le protocole met en œuvre également les 15 accords thématiques signés à Cayenne les 1^{er} et 2 avril entre la ministre des outre-mer et les représentants des secteurs concernés, qui emportent plus d'une centaine de mesures au bénéfice des filières économiques et sociales, mais également des populations amérindiennes et bushinengé. Leur mise en œuvre effective est assurée au travers de rencontres régulières entre les signataires et les services de l'État concernés dans des ateliers sectoriels dont les premières sessions se sont tenues entre le 14 et le 18 avril dernier, et un comité de suivi local qui sera installé très prochainement à Cayenne. Ces accords sont consolidés par plusieurs courriers de la ministre des outre-mer, annexés au protocole, adressés aux signataires.

Le protocole projette également la Guyane dans l'avenir, en actant le principe de plans additionnels qui devront répondre aux besoins structurels et conjoncturels du territoire. Il énonce plusieurs principes de discussions et de réflexions sur des sujets très concrets qui seront abordés lors de différents rendez-vous dès cette année à l'initiative des collectivités territoriales et de l'État.

Le préfet de la région Guyane salue l'aboutissement de ce protocole, fruit d'une réflexion et d'échanges nourris entre l'ensemble des représentants de la société guyanaise.

Ce protocole décide de la levée immédiate de tous les barrages et blocages initiés dans le cadre du mouvement social, afin que la vie économique et sociale de la Guyane puisse reprendre normalement dans l'intérêt de tous.

Il remercie enfin tous les services de l'État mobilisés durant cette crise et salue leur capacité de fonctionnement et de résilience alors que plusieurs d'entre eux ont été la cible de dégradations et de blocages qui ont gravement desservi les intérêts des professionnels et de la population au service desquels l'administration demeure pleinement mobilisée.